

PROJET DE SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE Qu'est-ce que ça changerait ?



Patricia
née en 1963

**a eu 3 enfants
nés avant 2004**
*Certifiée hors-classe au
6ème échelon en zone 3,
39 ans de cotisation.
Dernier traitement net
mensuel* : 2977,62 €*

* prélèvements = 13,32%, dont 4,22% MGEN, taux janvier 2018

AVEC LES RÈGLES ACTUELLES

Pension nette
à taux plein,
aucune décote, avec
bonification de 10%:

2674,12 €

AVEC LA RETRAITE PAR POINTS

Pension nette,
majoration de « 5% par
enfant » incluse :

2210,45 €/mois
- 17,3%



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

#5 DECEMBRE

